

Perle précieuse évangélique et Trésor divin

Auteur(s) : Le Febvre, Pierre

Généralités

Présentation générale de l'œuvreLa *Perle précieuse évangélique* constitue un recueil des principales valeurs véhiculées par les Evangiles, structuré en 24 chapitres qui rappellent régulièrement la valeur des textes énoncés et leur dimension exemplaire.

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*La Perle precieuse evangeliique, & tresor divin, du marchant chrestien, fondée sur texte d'Evangile, contenant choses salutaires, & necessaires à toutes personnes chrestiennes* (Vivant Gaultherot, 1548)

Information sur l'auteur ou les auteurs

- [Le Febvre, Pierre](#)
- Franciscain de l'Observance. - Confesseur des sœurs du couvent Saint-Claire à Arras et confesseur de Charles Quint

Date de la première publication de l'œuvre1548

Date de la dernière édition identifiée1548

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matières[TDM 1548 Perle précieuse évangélique et trésor divin René Avril et Vivant Gaultherot](#)

Description & Analyse de l'œuvre

Date de la dernière édition identifiée1548

Principales variantes éditoriales identifiéesCet ouvrage ne semble avoir donné lieu qu'à une seule édition, parisienne, en 1548.

Transcription et analyse des pérıtectes

Transcription des pérıtectes de toutes les éditions

- [Privilège, Vivant Gaultherot, 1548]

Henry par la grace de Dieu, roy de France : Au Prevost de Paris, Bailly de Rouen, Seneschal de Lion, Grenoble, Tholouze, Bordeaux, Poitou, Berry, Champaigne, Juge d'Anjou, et du Maine : et à tous noz autres Justiciers, Officiers, ou à leurs Lieutenans, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, Salut : Receu avons l'humble supplication de nostre bien amé Vivant Gaulteroth [sic], marchant, Libraire juré en l'université de Paris : Contenant que puis certain temps en ca, **il ha recouvert un livre, intitulé la Perle Evangelique** : Composée par F. Nicole le Febvre, de l'ordre S. Francoys, qui a esté veu et visité par des docteurs en Theologie, qui ont trouvé et certifié n'y avoir chose contrevenante à nostre foy, et aux constitutions de l'Eglise. Lequel livre il vouldroit voluntiers faire Imprimer, vendre et distribuer, et mettre en vente et lumiere, mais il double qu'autres Libraires et Imprimeurs le voulsissent pareillement imprimer ou faire imprimé [sic], et à ce moyen estre frustré de son labeur, si par nous ne luy estoit surce pourveu de no- (A 1 v°) stre grace, humblement requerant icelle. Pourquoy nous ses choses considerées, desirans les bonnes lettres estre promeues par tout nostre Royaume, à l'utilité et condition de noz subjectz, inclinant liberalement à la supplication dudit suppliant, ne voulans le merite de son labeur luy estre tollu, ne le recouvrement de ses frais et mises luy estre empesché, Pour ces causes nous de nostre grace especial, audict suppliant donné Privelege, congé, licence, et permission, d'imprimer, ou faire imprimer et mettre en vente ledict livre, Avec inhibitions et deffences à tous Libraires, Imprimeurs, & autres qu'il appartiendra, de non Imprimer, ou faire Imprimer, et mettre en vente ledict livre, intitulé la Perle Evangelique, cy dessus mentionné, sans le consentement et vouloir dudit suppliant, dedans le terme de cinq ans, consecutifz, commanceans au jour et datte que ledict livre seraachevé d'imprimer, sur peine de confiscation desdictz livres, et d'amande arbitraire. De ce faire vous avons, et chascun de vous, si comme il appartiendra, donné, et par ces presentes donnons plain povoir, commission et autorité : Man- († 2 r°) dons et commandons à tous noz Justiciers, officiers, et subjectz, qu'en ce faisant soit obey : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le huictiesme jour de May, l'an de grace mil cinq cens quarante huict, et de nostre regne le deuxisme. Ainsi signé par le conseil de Valenciennes, et séellé sur simple queue de cire jaulne. († 2 v°)

Pour la transcription du texte qui clôt le dernier chapitre et rappelle le rôle de l'auteur dans la constitution du petit traité, voir la [notice de l'édition](#).

- A un sien bon amy Marchant, frere Pierre le Febvre, le moindre en l'ordre des freres Mineurs, son humble Orateur desire pour salut felicité perpetuelle. [Vivant Gaultherot, 1548]

J'ay esté par toy souventesfois et instamment requis (amy et frere en nostre Salvateur cherement aymé) de rediger, et ordonner par escript en langue vulgaire aucuns enseignemens salutaires, par lesquelz tu pourrois estre

instruict, illuminé, aydé, et conduict en la voye de la vraye vie. A laquelle cho
(† 3 r°) se n'ay tost, ne facilement respondu, bien cognoissant par
l'experience de moy mesmes, et de mes petites forces, mon insuffisance en
telle œuvre, & ma petite mesure : [1] et voyant que plusieurs doctes
s'addonnt à faire telles œuvres, lesquelles peuvent amplement satisfaire à
ton saint desir, j'adjouste à ce qui est dict, le peril auquel se commect cestuy
qui escrit chose, laquelle peult devenir à la cognoissance de plusieurs : Car il
est difficile, et mesmes impossible plaire à tous. [2] Et n'est la diversité des
faces humaines tant grande, comme est grande la varieté des jugemens et
sentences des hommes : Mais singulierement en ces temps, esquelz abondent
calumniateurs, qui ne scavent autre chose faire, que blasmer les œuvres
d'autrui, pour estre veuz par dessus tous autres, sans toutesfois († 3 v°)
proposer quelques labeurs en public : Ce neantmoins tu ne t'es de de ce
contenté, ains as perseveré de frapper à mon huys : [3] A la similitude de
cestuy qui pour donner la refection à un sien amy, non ayant de quoy, vient à
son familier, et persevere de demander les pains necessaires (combien que ne
soit tel, duquel tu doive estimer, esperer et demander tel don) Donc
considerant que ([4] comme disent les Stoiciens) toutes choses engendrées en
la terre, sont crées [sic] aux usaiges humains, et que les hommes sont formés
pour les hommes, affin que les uns proffitent aux autres ([5] car le le [sic]
Saige dict aussi, que Dieu ha commandé à chascun d'entendre au bien de son
prochain. [6] Quant pareillement la doctrine de Platon (appelé le divin) lequel
enseigne, que ne sommes naiz en ceste vie à nous, et pour nous seulement,
et que le pays († 4 r°) repete et demande pour son droict : partie de nostre
naissance, puissance, et labeurs, et les amys autre partie, **ay condescendu à**
ta petition, à fin de contribuer selon ma petite faculté, [7] à
l'edification du sainctuaire au saint tabernacle de Dieu, [8] qui est
avec et entre les hommes, mon petit present dernier à tous
autres : Pour satisfaire (aumoins [sic] en partie) à tes saincts desirs, et aux
desirs salutaires d'aucunes vertueuses personnes, lesquelles m'avoient
affectueusement exposé, et faict requestes semblables à la tienne. Et à fin
que les hommes de nostre pays Arthesien, et autres qui ne sont capables de
sainte erudition en autre langage, sinon en leur vulgaire, ayent quelque
chose de nous pour leur instruction, en recognoissance de toutes assistances,
biens, aydes, et benevolences, Lesquelles m'ont esté par († 4 v°) eux
exhibées, Singulierement par ceulx de Hesdin, ma parenté et nourriture, et
ceulx d'Arras, L'isle, et Bethune, qui sont jusques à ce jour les lieux des
secours de mon pelerinage, Ausquelz principalement ay (combien qu'indigne)
Evangelisé le royaume de Dieu. Et à fin de faire convenir l'œuvre à ton estat,
et à ta vocation, **j'ay exposé en langue Gallicane**, les paraboles
Evangeliques du tresor absconsé, et du marchant, cerchant icelluy tresor, et
bonnes Perles precieuses, entre lesquelles est trouvée une Perle tresbelle et
precieuse, contenante en soy tous biens. A raison de quoy le Marchant vend
tout ce qu'il tient et l'achepte. **Parquoy ay imposé au petit traicté, non**
convenable, l'appellant, la Perle precieuse Evangelique du Marchant
Chrestien, qui († 5 r°) est tellement utile, et servant au marchant, qui
n'est inutile aux autres personnes Chrestiennes, de quelque estat
qu'elles soient : parce que tous sommes constitués en estat de marchandise
spirituelle et divine, comme est demontré en son lieu : Car par icelluy sont
tous enseignés compendieusement de toutes choses salutaires, et necessaires
à salut, à scavoir de la foy, esperance, charité, de justification par foy,

prudence, justice, force, temperance, modesteté, sobrieté, patience, humilité, oraison, du don de l'esprit, et de justice, de leurs fructs, des commandemens divins et ecclesiastiques, des bonnes operations, des œuvres de misericorde spirituelles et corporelles, des saincts, et sacrés sacremens de baptesme, penitence, ordre, mariage, et du tresvenerable sacrifice et sacrement, contenant realement la chair, le sang, l'ame, et la divinité de nostre dieu, et salvateur († 5 v°) Jesus, et ainsi des autres choses conduysantes à la marchandise Chrestienne, **pour posseder le tresor divin.** Et à fin que l'ordre de nostre narration ne fust interrompue, nous n'avons meslé sentences latines, ou quotations des livres et chapitres (desquelz sont extraictes les doctrines de nostre livre) avec sentences descriptes en ce vulgaire. Mais avons **joinct ensemble, comme en un corps, sermons conformes et servans l'un à l'autre, annotant les livres et lieux ou chapitres en marge.** Parquoy l'oraison est rendue plus delicieusement fluante en son cours, sans estre destituée des lumieres requises. Et avons souvent usé de paraphrases, et succinctes interpretations, citant et proposant sentences d'escriptures sainctes, nous confirmant aux intelligences des saincts docteurs, **à fin qu'elles soient rendues plus faciles à tous.** Oultre plus, pource († 6 r°) **que la Perle est petite et portative en la main, nous avons redigé ce traicté en petit volume, et en tel que facilement se pourra porter, allant par le chemin, à fin qu'en tous temps et lieux le Chrestien se puisse par icelluy exercer à vraye pieté, qui est la Perle & Marguerite precieuse de tous esleuts de Dieu.** Prens donc et recois agreablement (amy sincerenement aymé) ce present petit traicté, lequel t'est offert, presenté, et dedié, par ton indigne orateur, et amy en Jesu Christ, desirant (comme il est obligé) ton salut, et de plusieurs, et respondant partie à tes benefices. C'est de la cité d'Arras, au convent des sœurs saincte Claire, ce 26. Jour de May 1548.

Lisés, relisés, et ruminés. († 6 v°)

[1] Eph. 4 Ro. 12.

[2] S. Jerome à eustoche.

[3] Luc. II.

[4] Stoiciens Cicero au premier des Offices.

[5] Eccl.17

[6] Platon.

[7] Exo.25.

[8] Apo. 21.

Topoï dans les péritextes

- facilité de lecture
- polémique
- portabilité
- unité
- utilité

Les dossiers de la collection

1 sous-collection :

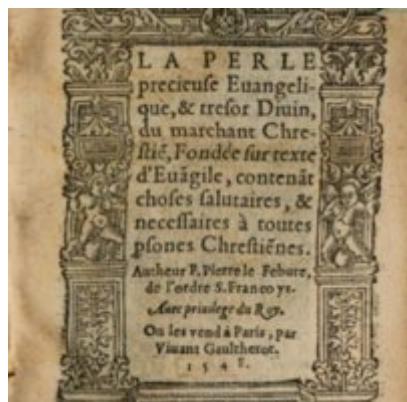
- [1548 - Perle précieuse évangélique et Trésor divin - René Avril et Vivant Gaulterot](#)

Les documents de la collection

1 notice dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Le seul document de la collection :



[1548 - René Avril et Vivant Gaulterot - Perle précieuse évangélique et Trésor divin - BSB Munich](#)

Le Febvre, Pierre

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la Renaissance ThRen_455

Rédaction de la notice Réach-Ngô, Anne

Éditeur Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Perle précieuse évangélique et Trésor divin** Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/455>

Copier

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 12/02/2018 Dernière modification le 23/11/2023